

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008

Etaient présents : Mmes AGLAT Fabienne- GOMES DA SILVA Rose - GREIVELDINGER Agnès - REYTER Corinne – SAVARINO Christelle et MM. BELLI Noël – BERTOLINO Ignace - BIANCHI Jean-Pierre - CHEZEAU Claude -FIZAINE Pierre -- FRANCHINA Fabrice - MANTINI Didier – MAZZICHI Jacques - MURGIA Savério - SCROCCARO Oscar - TODESCHINI Mario - WINCKERT Patrick

Etaient excusés et représentés :

Mme GUILLAUME Danielle par Mme Corinne REYTER

M. BORELLI Christian par Claude CHEZEAU

M. BIANCHI Jean-Pierre est désigné comme secrétaire.

1) COMPTE DE GESTION 2007 :

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l' article L.2121-31 .

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le Trésorier Principal de Longwy et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier principal a transmis à la Commune son compte de gestion et que ce dernier a été joint au budget primitif 2008,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Longwy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Patrick Winckert,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, de Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2007 et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

2) AFFECTATION DES RESULTATS :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2007,
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2007
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - Un excédent de fonctionnement de 334 169,43 Euros (trois cent trente quatre mille cent soixante neuf euros et quarante trois cents)
 - Un excédent d'investissement de 186 270,43 Euros (cent quatra vingt quatre mille deux cent soixante dix euros et quatre vingt six cents).

Décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 334 169,43 Euros (trois cent trente quatre mille cent soixante neuf euros et quarante trois cents) en vue de financer des dépenses d'investissement avec inscription au crédit du compte « 1068 ».

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Après étude par la commission des demandes de subventions déposées en Mairie, et, après en avoir délibéré, les Conseillers, à l'unanimité, décident de répartir les subventions de la manière suivante

PETANQUE	800
SPORTING CLUB	4 800
TENNIS CLUB	4 500
ARPA	2 000
FOOTBALL CLUB	7 500
ECREL 3 FRONTIERES	1 250
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 260
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	2 590
C.C.A.S.	2 000
CAISSE DES ECOLES	13 000
DON DU SANG	100
FNATH	200
CROIX ROUGE	100
RESTOS DU COEUR	200
AGEM	150
AEIM	100

4) SUBVENTION AU FOND D'AIDE AUX JEUNES :

Le Maire fait lecture du courrier du Conseil Général concernant la participation communal au Fond d'Aide aux Jeunes.

La cotisation se monte à 670.89 euros (six cent soixante dix euros et quatre vingt neuf centimes) soit 0.33 euros par habitant.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent la demande du Conseil Général et décident de verser la subvention.

5) SUBVENTION A LA MISSION LOCALE :

Le Maire rappelle que la Municipalité s'est engagée auprès de la Mission Locale du bassin de Longwy pour une participation financière.

Le Président de la Mission Locale a proposé au Conseil des Maires du 28 mars 2008, qui a approuvé le maintien de la cotisation à 1.20€ par habitant.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.

6) PARTICIPATION CAUE:

Le Maire rappelle que la Municipalité s'est engagé auprès du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Le coût du renouvellement de l'adhésion est pour notre commune de 152,46 € (cent cinquante deux euros et quarante six cents)

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.

7) SUBVENTION AU FIL BLEU :

Le Maire rappelle que la Municipalité s'est engagé auprès du Fil Bleu pour une participation financière.

Les sommes suivantes sont demandées à la commune :

- 2 409 euros pour les dépenses de fonctionnement

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.

8) TARIFICATION DES CUVES DU CIMETIERE

Afin de rendre service aux administrés et pour que l'alignement des tombes au cimetière communal soit respecté, le Maire dit qu'il serait nécessaire de faire mettre en place des caveaux.

Les Conseillers après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ◆ Donnent leur accord,
- ◆ Retiennent et acceptent le devis présenté par MONUROC. 7 rue du Mezin à Florange, pour 10 caveaux de 2 places au prix total de 10 764 € TTC (Dix mille sept cent soixante quatre euros),
- ◆ Disent que ces mêmes caveaux seront revendus individuellement au prix de 1076,40 € TTC aux particuliers qui en feront la demande,
- ◆ Disent que les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2008

9) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.21.23.24, Considérant que l'article L. 2123-23 du code général des Collectivités territoriales fixe les taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction alloués au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 2 033 habitants,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

A compter du 17 mars 2008, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'articles L.2123-23 précité, fixé les taux suivants :

Pour le maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

Pour les adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

M. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

10) BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES :

Chaque année, il est alloué à la rentrée scolaire un bon d'achat à chaque enfant de la Commune fréquentant un établissement secondaire et n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans avant le jour de la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré e à l'unanimité :

- décide qu'à partir de la rentrée scolaire 2008-2009, le montant du bon d'achat sera de 40€.

11) PARTICIPATION AUX CENTRES AERES :

Le Maire rappelle que chaque année il est alloué une aide aux parents des enfants fréquentant des centres aérés des communes avoisinantes puisqu'à Mexy il n'y a pas ce genre d'accueil pendant les vacances scolaires.

Les séjours dans des centres avec hébergement de nuit ne sont pas pris en compte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Conseillers Municipaux :

- décident de continuer d'apporter cette aide aux familles ceci dans la limite de 3.50 euros par jour et par enfant avec un maximum de 25 jours par an.

12) DEFINITION DES TAUX DES 4 TAXES :

Le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2008 des 4 taxes directes locales.

Il propose de maintenir les taux au niveau actuel.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de maintenir en 2008 les mêmes taux qu'en 2007.

A savoir :

	Taux votés	Base d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	12,74%	2 308 000	255 819
Foncier bâti	10,39%	1 474 000	139 434
Foncier non bâti	28,36%	16 100	5 020
Taxe professionnelle	16,49%	709 400	117 904
Totaux			568 734

11) BUDGET PRIMITIF 2008 :

Les finances du budget primitif 2008 s'établissent comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	1 246 145,00 euros
Dépenses et Recettes d'Investissement	1 333 200,13 euros
soit un total de	2 579 345,13 euros.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux adoptent le budget primitif 2008.

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait un rapide rappel des prochaines réunions qui vont avoir lieu :

SIAAL le 10/04 à 17h30

Caisse des Ecoles le 10/04 à 16h45

CCAL le 11/04 à 18h

Syndicat des Eaux de Mexy le 15/04 à 18h

CCAS le 15/04 à 18h